

La Gazette du Couloumié

JOURNAL D'INFORMATION DE LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE L'ARIÈGE • mai 2014 - N° 43

Assemblée Générale
de la Fédération

Trop de loi
tue la loi...
ou essaye de tuer
la chasse !



LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

Amis chasseurs, cette maison est la vôtre

Ouvert du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30,
le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

Tél. 05 61 65 04 02 • E-mail : fdc09@wanadoo.fr

www.frc-midipyrenees.fr

Examen du permis de chasser

Pour l'année 2013, 164 candidats ont été reçus à l'examen, soit un taux de réussite de 94,25 %.

Les prochains examens uniques (théorie + pratique) sont prévus : fin septembre, fin octobre et mi-décembre.

Pensez à vous inscrire un mois et demi avant la date de l'examen pour pouvoir participer à la formation obligatoire. Attention le nombre de places est limité à 40 candidats par session.

Inscription auprès du secrétariat de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège
au 05 61 65 04 02

La Gazette du Couloumié

VALIDATION ANNUELLE DU PERMIS DE CHASSER

Elle débutera dans les locaux de la Fédération le 16 juin 2014 du lundi au jeudi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00.

Pour tout renseignement téléphonique, un numéro d'appel est à votre disposition de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 le : 05 61 65 85 45.

Vous pouvez profiter de votre venue à la Fédération pour nous communiquer votre adresse mail afin d'être destinataire de toutes les informations relatives à la chasse.

Photo couverture :
FDC 09 - Laurent CHAYRON

sommaire

EDITORIAL du Président Jean-Luc FERNANDEZ PAGE 1

FÉDÉRATION

- Compte rendu de l'Assemblée Générale du 26 avril 2014 à Saint-Girons PAGES 2 A 7

TECHNIQUE PAGES 8 A 10

- Historique du tableau de chasse sangliers
- Trois saisons de "PMA bécasse" : quels enseignements en tirer ?
- Bilan des tableaux de chasse galliformes de montagne pour la saison 2013/2014

INTERVIEW

- Didier SICRE, Président de l'ACCA d'Orlu PAGE 11

INFORMATIONS

- Dispositions législatives en cours et à venir PAGE 12

BRÈVES PAGE 12

LIBRE EXPRESSION PAGE 13

RETROSPECTIVE ET AGENDA PAGE 14

Magazine trimestriel de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège
Le Couloumié, Labarre, 09000 FOIX
Tél. 05 61 65 04 02 - Fax 05 61 65 85 41
Directeur de la publication : Jean-Luc FERNANDEZ
Créateur : Raymond BERNIÉ
Comité de rédaction : Hélène BOMPART, Jean GUICHOU, Laurent CHAYRON, Pascal FOSTY, Evelyn MARTY, Pierre MOURIÈRES
Crédit photographique : Fédération des Chasseurs
Conception et Impression : IPS IMPRIMERIE, Saint-Jean de Verges (09)
Dépôt légal à parution
ISSN : 1621-4641
Commission paritaire en cours



Jean-Luc FERNANDEZ,
Président de la Fédération
Départementale

Le monde rural en danger

La chasse n'est pas et ne sera jamais une activité comme les autres.

L'assemblée générale de votre Fédération à Saint-Girons en a été une fois encore le vibrant exemple.

Notre département, de par sa situation géographique, au cœur des Pyrénées, concentre toutes les "attentions". La présence d'espèces remarquables, qu'elles soient chassables, telle le grand tétras, mais aussi protégées, avec les grands prédateurs ou les grands rapaces, font de nous un laboratoire. Cet îlot de résistance, ce village gaulois où l'on défend avec passion la vie de village et la ruralité est aujourd'hui la cible de toutes les attaques de la part de "penseurs et décideurs" qui considèrent avec condescendance le petit peuple des campagnes. D'autres nous imposent et imaginent ce qui pourrait être à leurs yeux bon pour nous ou plutôt pour eux. Le seul souci c'est que le plus souvent ils ne nous demandent pas notre avis ou n'en tiennent aucun compte.

Notre assemblée générale est un moment essentiel qui permet de faire passer nos messages. Je m'y emploie, d'autres en leur temps m'ont montré la voie.

Nul doute que dans ces moments, notre détermination, notre capacité à nous mobiliser sont pesées et analysées. Elus et services de l'état, partenaires du monde rural sont très attentifs aux signes de soutien que vous apportez à votre Président et à vos administrateurs.

Nous avons pour nos élus le plus grand respect mais nous sommes aussi à l'affût des décisions lourdes de conséquences qui sont votées par eux. Nos représentants, élus par et pour nous, doivent mieux évaluer et maîtriser les conséquences de l'application des textes qui demain s'imposent ensuite à chacun d'entre nous.

Aujourd'hui, ce n'est pas le cas et malgré nos relations étroites, nous constatons avec amertume que les décisions déjà si contestables, une fois adoptées, sont "malaxées" par des serviteurs zélés d'on ne sait qui mais sûrement pas de l'Etat. Elles deviennent alors inadaptées et inapplicables. Un cauchemar pour nous...

Nous nous retrouvons alors, chasseurs ou non, devant des textes dénaturés, contraignants et injustes. Mais le mal est fait !

Ainsi nous subissons désormais la consultation du public qui est imposée préalablement à la prise de tout arrêté préfectoral relatif à l'environnement. Le monde cynégétique est lourdement impacté par ces textes sortis d'on ne sait où et dont on nous avait garanti l'inoffensivité mais qui offrent à nos adversaire une tribune inespérée.

La loi d'avenir agricole, pleine d'incertitudes notamment sur la possibilité pour les propriétaires forestiers de se regrouper et de pouvoir par la même retirer leurs territoires d'une ACCA, nous inquiète beaucoup. Alors que nous venons de fêter les 50 ans des ACCA, cela annonce pourtant leur fin programmée. Les discussions sont toujours en cours mais aucune réponse ferme et positive ne nous a été apportée par nos élus pourtant sollicités.

Nous les avons aussi saisi sur un autre sujet d'actualité, un amendement présenté en catimini par Monsieur Jean Glavany, en mal de reconnaissance sûrement. Ce texte reconnaît désormais l'animal comme un "être sensible". Il a été validé par la quasi totalité des parlementaires de droite, comme de gauche. L'animal sera bientôt l'égal de l'homme. Une attaque frontale contre l'ensemble de nos activités rurales. Elevage, gavage des oies, tauromachie, cirques, zoos et bien sûr la chasse seront la cible des associations.

Ou tout cela s'arrête ou nous demanderons des comptes à tous les adeptes du double langage qui font à Paris, Strasbourg ou ailleurs l'inverse de ce qu'ils nous promettent ici.

A bon entendeur...

Le Président
Jean-Luc FERNANDEZ

SORTIE

Assemblée Générale du 26 avril 2014 à SAINT-GIRONS

Photo : FDC 09 - Pierre MOURIERES

Dans un souci de lisibilité le présent compte rendu est restitué sous forme synthétique.

L'Assemblée Générale est ouverte par Monsieur Jean-Luc FERNANDEZ, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège.

Le Président remercie l'ensemble des participants de leur présence et cède la parole à Monsieur François MURILLO, Maire de Saint-Girons qui dit le plaisir qu'il a de recevoir l'Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège dans sa ville.

Monsieur Joseph GROS, Président de l'ACCA de Saint-Girons, souhaite la bienvenue à tous.

Le procès verbal de l'Assemblée Générale du 27 avril 2013 à Tarascon sur Ariège est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT DE GESTION

Le Président présente le rapport de gestion de l'exercice clos au 30 juin 2013.

RAPPORT FINANCIER

Monsieur Jean-Marc PALMADE, Expert-Comptable fait lecture des comptes de l'exercice du 1er juillet 2012 au 30 juin 2013

et met l'accent sur quelques chiffres essentiels :

- **Service général** : le résultat net comptable s'élève à - 13 122,62 € et l'autofinancement à + 18 153,59 €.
- **Service dégâts de gibier** : le résultat net comptable du s'élève à - 82 622,51 € et l'autofinancement à - 79 767,78 €.

AFFECTATION DES RESERVES

Monsieur Jean-Luc DENAT, Trésorier Adjoint propose l'affectation des résultats en réserves de gestion.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Monsieur Jean-Pierre VIDAL, Commissaire aux Comptes fait lecture de son rapport. Il conclut à la sincérité et à la régularité des comtes annuels de l'exercice clos au 30 juin 2013.

RESOLUTIONS

Le rapport de gestion est approuvé à l'unanimité.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

L'affectation des résultats en réserves de gestion est approuvée à l'unanimité.

ADOPTION DES DIVERSES COTISATIONS POUR LA SAISON 2014/2015

Monsieur Jean-Luc FERNANDEZ soumet à l'Assemblée Générale les montants des diverses cotisations pour la saison 2014/2015 :

SERVICE GÉNÉRAL

- timbre fédéral : 80 € (inchangé)
- timbre temporaire (9 jours) : 40 € (inchangé)
- timbre temporaire (3 jours) : 20 € (inchangé)

SERVICE DÉGÂTS DE GIBIER

- timbre grand gibier : 35 € (augmentation de 10 €). Conformément à l'article R. 426-10 du Code de l'Environnement, il faut entendre par grand gibier les animaux appartenant aux espèces suivantes : sanglier, chevreuil, cerf élaphe, cerf sika, daim, chamois, mouflon, isard.
- dispositif de marquage grand gibier :
 - pour les cerfs, biches et indéterminés : 59,50 €
 - pour les chevreuils : 17,50 €

FÉDÉRATION

- pour les mouflons : 27,50 €
- pour les daims : 39,50 €
- pour les isards : 4,50 €

OFFRE "PROMO CHASSE" 2014/2015

En complément de l'incitation financière obligatoire prévue par la loi pour les nouveaux chasseurs, le Conseil d'Administration de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège propose l'offre suivante :

- remboursement de 50 % du prix des cotisations fédérales annuelles départementales aux chasseurs qui ont réussi l'examen du permis de chasser l'année précédente et qui valident leur permis pour la 2^{ème} année consécutive pour le département de l'Ariège (57,50 € pour les chasseurs de grand gibier et 40 € pour les autres) ;
- offre non valable pour les validations temporaires ;
- la 2^{ème} année de validation est obligatoirement consécutive afin de faciliter le contrôle des régisseurs.

ADHÉSION DES TITULAIRES DE DROITS DE CHASSE (y compris ACCA et AICA)

- cotisation de base : 80 €

BARÈME DES PRESTATIONS DE SERVICES (hors ACCA et AICA et suivant contrat)

- liste des interventions de la Fédération (inchangée)
- appui administratif, technique, juridique et financier : base forfaitaire 76,22 €
- conseils du Service Technique : 0,23 € par hectare
- prévention des dégâts de gibier : 0,10 € par hectare
- formation pratique des chasseurs : 0,10 € par chasseur

PARTICIPATIONS DUES PAR LES ACCA ET AICA POUR LEUR AFFILIATION À LA FÉDÉRATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE COORDINATION :

- prestations pour les services rendus par la Fédération au titre de ses obligations légales :
 - appui administratif, technique, juridique et financier
 - conseils du Service Technique
 - expertises diverses et prévention des dégâts
 - formation pratique des chasseurs (sécurité)
- tarifs (inchangés) :
 - base forfaitaire : 38,11 €
 - par hectare jusqu'à 2 000 ha : 0,05 €

- par hectare au-delà de 2 000 ha : 0,02 €

Ces cotisations sont approuvées à l'unanimité par l'Assemblée Générale, à l'exception de deux voix contre pour ce qui concerne le montant du timbre grand gibier.

L'Assemblée Générale prend acte des dispositions adoptées le 19 mars 2014 lors du congrès de la Fédération Nationale des Chasseurs :

Ainsi pour la saison 2014/2015 :

- timbre fédéral "permis national" : 95 € (inchangé)
- timbre national grand gibier : 72 € (inchangé)

Pour la saison 2014/2015, l'Assemblée Générale de la Fédération Nationale des Chasseurs du 19 mars 2014 a fixé le montant du prix unique du timbre annuel (valable sur l'ensemble du territoire national) pour les chasseurs validant pour la première fois à 30 € (1 € d'augmentation). Le timbre national grand gibier qui leur sera proposé reste à 1 €.

BUDGET PREVISIONNEL 2014/2015

Monsieur Jean-Luc DENAT, Trésorier Adjoint fait lecture du budget prévisionnel 2014/2015 du service général. (751 112 € en charges comme en produits) et du service dégâts (433 160 € en charges comme en produits).

Ces budgets sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

COMPTE RENDU MORAL DU PRESIDENT FERNANDEZ (Extraits)

Une fois n'est pas coutume, pour vous présenter ce compte rendu d'activité, envisager nos actions et définir nos ambitions pour la prochaine saison, j'aborderai dans un premier temps l'actualité départementale. J'évoquerai ensuite l'actualité régionale et terminerai par une actualité nationale toujours aussi intense car à la source de nombreux problèmes, pour ne pas dire de toutes nos difficultés.

Sur le plan départemental donc, quelques chiffres et informations :

Nous avons délivré 6865 validations du permis de chasser (43 de moins que l'an passé),

preuve de la grande stabilité de nos effectifs. En lien direct avec cette préoccupation de maintien des effectifs, nous avons eu le plaisir d'accueillir de nombreux nouveaux chasseurs. En effet au cours de 4 sessions, nous avons formé 182 candidats à l'examen du permis de chasser. Avec un taux de réussite de 94,25 %, ils sont donc 164 nouveaux chasseurs qui pratiquent désormais. Cette mission de formation est pour nous essentielle et nous y consacrons toute notre énergie.

2662 carnets bécasses ont été distribués, tous ne sont pas encore revenus. Leur analyse permettra de connaître avec précision le prélèvement réalisé lors de la dernière saison.

Nous avons distribué 333 carnets de battue, outil essentiel pour permettre d'organiser en toute sécurité et tranquillité vos battues. Ils sont aussi indispensables pour connaître les prélèvements réalisés par les 266 équipes représentatives que nous suivons.

La distribution de 1542 cartes isards a été assurée ainsi que celle des 855 carnets galiformes.

414 demandes de plan de chasse ont été instruites et 7427 bracelets ont été distribués.

Au sujet du plan de chasse (cerf et biche), nous avons pensé qu'il serait utile vous puissiez bénéficier de bracelets de marquage dits « indéterminés ». Ainsi, les plans de chasse seront plus faciles à boucler, de même le tir de cette espèce sera facilité sur les zones où sa présence n'est pas souhaitée...

Nous avons assuré la gestion de 303 dossiers dégâts. Ils sont instruits dans le souci d'un service juste et efficace.

Une récente réforme vient de modifier les conditions d'expertise Je remercie nos experts qui se multiplient.

Rien n'est pourtant réglé. En effet, plutôt que de pinailler sur des points de détail, seule une refonte courageuse du système sortira les F D C et les exploitants de la spirale infernale qui ne peut trouver de solution dans le système actuel.

Même si l'Ariège n'est pas trop touchée pour le moment, il faut en terminer avec les pratiques insupportables de certains profiteurs. Ceux qui interdisent la pratique de la chasse sur leur propriété (ceux là sont les opposants éthiques). D'autres louent, parfois fort

cher, le droit d'y chasser. Qu'ils assument et ne pénalisent pas l'immense majorité qui a fait le choix du vivre ensemble. Ces profiteurs ne doivent plus pouvoir prétendre à indemnisation.

Seule une réforme législative et réglementaire peut mettre un terme à ce scandale.

Si nos parlementaires veulent en être à l'initiative. Ils en ont récemment soutenu d'autres de moins heureuses.

Le service technique s'est multiplié tout au long de l'exercice.

Pour le volet sanitaire, 1512 prélèvements (+ 300) ont été effectués pour la recherche de la trichine et 301 pour la pestivirose. A ce sujet, nous avons aménagé un sous-sol en salle de nécropsie.

Nous avons essayé d'être à votre écoute pour répondre au mieux à vos questions. Ainsi sans parler de nos services administratifs, techniques ou du Directeur toujours à votre disposition. Vos administrateurs et moi-même, nous nous sommes efforcés d'être à votre écoute. Nous vous avons rencontrés à la Fédération ou dans vos ACCA à 43 reprises. Pour ma part, pour vous représenter et vous défendre, j'ai assisté au cours de l'exercice écoulé à 51 réunions.

Nous travaillons avec ardeur à vous fournir la meilleure et la plus complète information au travers de : la Gazette du Couloumié, le site internet avec 12 000 visiteurs, FACE-BOOK sans compter bien sûr les lettres circulaires à l'attention de ceux parmi vous qui président aux destinées des ACCA, AICA et sociétés.

Nous collaborons également avec les médias locaux.

Je ne passerai pas sous silence la qualité des travaux conduits avec **Madame le Préfet et ses services**. Ils ont su et pu préserver jusqu'à présent les intérêts de la chasse ariégeoise. Un seul regret que la simplification administrative ait oublié un droit de l'environnement pléthorique, inutile, contre productif et partisan.

Collaboration efficace avec le **Conseil Général** et ses services. Je veux remercier Monsieur le Président d'avoir permis et accompagné toutes les recherches nécessaires sur l'hygiène de la venaison et bien sûr la pestivirose.

Relations de travail et plus avec **les représentants des professions agricoles, fores-**

tières et les représentants des propriétaires ruraux ou forestiers.

L'ONF a fait au niveau national le choix du dialogue. J'ai le plaisir de rencontrer régulièrement Monsieur Stéphane Villarubias, Directeur de l'agence interdépartementale de l'ONF. Il s'inscrit en tous points dans la volonté de conserver aux mêmes conditions financières et au bénéfice des chasseurs locaux l'accès aux territoires domaniaux.

La complémentarité avec les services de la Police Nationale et de la Gendarmerie, le Service départemental de garderie de **L'ONCFS** a été efficace. Monsieur Olivier Tagliano, Chef du Service départemental, sait notre volonté farouche de voir les tricheurs poursuivis, pris et si possible punis d'une "juste peine".

J'ai le plaisir de vous dire ici que les compétences de votre Fédération sont souvent sollicitées car reconnues. Il n'y a que pour les sujets chasse "que nous ne vaudrions rien ou si peu".

Aux côtés de la FRC et à la demande des élus, nous avons contribué à l'élaboration du SCOT Vallée de l'Ariège. Ce document cadre, fixe pour les années à venir ce que seront les grandes orientations en matière d'aménagement du territoire des 98 communes concernées.

Nous avons eu hier le plaisir de signer avec Monsieur **Gérard Lousteau**, Directeur territorial d'ERDF, une convention de partenariat relative à l'expertise de la Fédération pour les projets et travaux d'ERDF susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'environnement, la faune sauvage et les espaces naturels.

Nous signerons aussi une convention avec RTE pour réaliser sous certains ouvrages des aménagements favorables à l'environnement en général et à la faune en particulier.

En matière d'aménagement des territoires, je ne veux passer sous silence les travaux conduits au Domaine des Oiseaux, où ce sont désormais 79 hectares aménagés ou sur le point de l'être.

A La Bastide de Bousignac, le marais de Rolle (37 hectares) est aujourd'hui votre propriété, les travaux d'aménagement ont débuté avec un « chantier école » qui a vu 16 élèves du Lycée Agricole de Pamiers travailler pour sa mise en valeur.

Nous avons réalisé la visualisation de 7 km

de clôtures pastorales dangereuses pour les galliformes de montagne. 20 hectares de prairies de montagne ont été réouvertes ainsi que 60 km de pistes.

Dans quelques jours, Madame le Préfet, fixera les modalités de chasse et les dates d'ouverture et de fermeture pour la saison à venir. Nous avons fait un certain nombre de propositions. Aussi pour quelques espèces, il nous a semblé intéressant de pouvoir profiter de quelques jours de chasse supplémentaires. Nous vous tiendrons informés. Alors me direz-vous, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Et bien non et cette partie de mon propos sera un cri de colère, pour ne pas dire de rage.

Souvenez-vous, lors de mon intervention l'année passée, j'avais abordé quelques unes de nos difficultés.

Reprenons-les :

• Les galliformes de montagne et le grand tétras

Nos adversaires la saison passée, ont obtenu auprès du TA de Toulouse, la suspension de la chasse du grand tétras. Alors que nous faisons la démonstration du bon état des populations, de notre rigueur, que nous appliquons les modalités de gestion fixées par la Stratégie Nationale en faveur du grand tétras, nous sommes toujours condamnés. En attendant le jugement sur le fond et après 5 années de procédures sur le sujet, à l'aube de la saison nouvelle où la chasse de ces espèces doit pouvoir légitimement se dérouler, je reste persuadé que la vérité finira par l'emporter.

Mais, le problème n'est toujours pas résolu.

• **Sur l'ours**, même constat, la démonstration est faite de la neutralité de la battue vis-à-vis des ours. Que l'on soit pour ou contre, la population augmente (25 individus aux dernières nouvelles), preuve que nous ne sommes pas un problème pour eux, mais bien eux pour nous. La justice administrative (Cour administrative d'appel de Bordeaux) vient de condamner l'Etat et donc Madame le Préfet pour insuffisance de protection de l'ours, dans son arrêté 2011/2012. Entre temps, heureusement, un nouvel arrêté préfectoral avait été pris. Cette nouvelle version est elle aussi contestée par nos adversaires. Ici encore, une défense enfin

coordonnée et énergique de tous est à présent en place. Elle doit porter ses fruits. Une étude validée scientifiquement doit faire la démonstration de la neutralité de la chasse. On me l'avait promise, je l'attends avec impatience.

Le problème n'est toujours pas résolu.

- **Sur les nuisibles**, on nous avait assurés que la précédente réforme nous mettrait à l'abri des innombrables contentieux initiés par nos adversaires qui bénéficient toujours de largesses inacceptables. Résultat pour le département : 5 espèces ont été sauvées mais 4 perdues. Les contentieux sont toujours aussi nombreux au niveau national.

Le problème n'est toujours pas résolu.

- **La chasse des oies** qui nous concerne si peu. Mais nous sommes solidaires de nos collègues chasseurs de gibier d'eau. Ces oies sont gazées par centaines de mille pour limiter les dégâts qu'elles causent aux cultures. Dans le même temps, les chasseurs français se voient interdire leur chasse au mois de février.

Le problème n'est toujours pas résolu.

- **Sur le loup**. Ils sont partout, ces loups italiens, qui en quelques années ont occupé la moitié de l'hexagone, jusque dans le Gers et les Vosges et depuis plus d'une décennie les Pyrénées et le Madres et depuis peu aux portes du Mirapicien. Les loups espagnols eux sont incapables de parcourir les quelques dizaines de kilomètres qui les séparent du versant français de la chaîne. Pourtant, nous avons posé une question simple, que des analyses génétiques soient faites pour vérifier que ces loups n'aient pas quelques ancêtres dans quelques enclos. Madame NKM, alors Ministre avait trouvé l'idée très intéressante mais n'avait bien sûr pas fait réaliser l'étude de crainte de trouver...

Ses successeurs n'ont même pas daigné répondre à nos relances, ni s'exprimer sur ce sujet sensible de l'origine de ces loups italiens.

Le problème n'est toujours pas résolu.

- **Les vautours** : leur population augmente sans cesse pour cause de nourrissage inadapté et généralisé, leur comportement et leur aire de présence sont modifiés. Ils sont devenus de vulgaires volailles quasi do-

mestiquées. Bien sûr les spécialistes affirment qu'ils ne consomment que des cadavres et rejettent les témoignages toujours plus nombreux attestant de la prédation de bétail en parfaite santé. Un document cinématographique viendra un jour ou l'autre prouver la vérité. Pour résoudre les problèmes posés par l'espèce, il suffirait pourtant d'un peu de bon sens. Fermer les aires de nourrissage en zone de plaine ou de piémont (comme à Bugarach) et interdire le dépôt de cadavres dans la journée afin que les oiseaux ne considèrent plus l'homme comme celui qui nourrit.

Le problème n'est toujours pas résolu.

J'arrêterai ici la longue énumération des problèmes d'hier., même si j'aurais pu vous redire notre colère devant la multiplication des zonages de protection ou la gestion imbécile des espèces protégées, telles le cormoran ou le bouquetin toujours protégé puis massacré à grands frais.

En avons-nous fini de cet inventaire à la Prévert ? Non puisque de nombreux nouveaux soucis sont venus s'ajouter.

- **la réforme des épreuves de l'examen du permis de chasser**. Elle n'a que peu d'incidence sur le succès des candidats aux épreuves grâce à l'implication de nos formateurs mais sa mise en œuvre est particulièrement couteuse pour nous. En effet, toutes les épreuves se déroulent désormais sur le site d'Arabaux qu'il a fallu aménager (Plusieurs milliers d'euros). Elle est aussi boulimique en temps et exige 20 jours supplémentaires de travail pour nos techniciens.

Résultat un problème de plus.

- **La loi sur le principe de consultation du public**. Cette consultation de 21 jours s'impose désormais pour les arrêtés relatifs à l'environnement en général et à la chasse en particulier. Nous avons alerté à plusieurs reprises nos parlementaires et l'administration sur ce sujet. Les premiers pour avoir hélas voté cette disposition (publié le 27 décembre 2012), la seconde pour avoir à l'appliquer sont « responsables » de cette situation.

Était-il essentiel en cette période de recherche de la simplification administrative de légiférer sur ce sujet ? Malgré les efforts consentis par l'administration préfectorale

pour appliquer avec mesure cette disposition, le constat est affligeant. Les délais pour obtenir des arrêtés, plus restrictifs qu'auparavant, sont désormais portés à près d'un mois. Les plaignants se trouvent dans l'obligation d'apporter toujours plus de preuves. Et surtout, on a offert aux « anti tout » une formidable tribune pour pouvoir toujours s'opposer. Si avant de voter, on nous avait demandé un simple avis.

Résultat ; un problème de plus.

- **La chasse sous terre**, un récent arrêté vient de durcir ses conditions d'exercice et d'inclure de manière insidieuse la nécessité entre autres contraintes de stopper la chasse si une espèce protégée se trouve dans le terrier, aux côtés du blaireau ou du renard poursuivis.

Résultat ; un problème de plus.

- **La loi d'avenir agricole**, une lourde menace qui pèse sur la chasse. J'ai sensibilisé nos députés sur les nombreux risques qu'elle comporte, notamment la mise en cause des chasseurs quant aux risques sanitaires dont le gibier pouvait être à l'origine, le risque de voir notre Schéma Départemental de Gestion Cynégétique dévalorisé et surtout une lourde menace vis-à-vis de nos ACCA au regard des incertitudes qui pèsent sur la possibilité de voir les petits propriétaires forestiers se regrouper pour atteindre le seuil d'opposition. Sous la pression personnelle du Ministre de l'Agriculture, les amendements nécessaires à notre défense n'ont pas été déposés par Monsieur Plisson, Président du groupe chasse à l'Assemblée Nationale. Ces amendements ont pu pour partie être examinés par le Sénat et si les nouvelles données par la FNC et Monsieur le Président du Sénat qui m'a tenu informé sont globalement satisfaisantes, sauf pour les ACCA car le risque reste toujours grand jusqu'à l'adoption définitive du texte.

En attendant, un problème de plus.

Un peu de soleil dans cette grisaille ? Le rejet par le Parlement Européen le 15 avril d'un texte déposé par José Bové qui visait à interdire l'usage des appelants pour la chasse et le remplacement des termes "bien être des animaux sauvages" par "santé des animaux sauvages" dans le texte. Un problème évité au niveau européen, mais qui semble,

pour la partie "bien être animal", trouver auprès de notre représentation nationale un écho inquiétant. En effet, l'Assemblée nationale a adopté le 15 avril dernier, sans aucune concertation, un nouveau statut pour l'animal qui devient désormais « un être vivant doué de sensibilité ». Sous couvert d'harmoniser Code Civil, Code Rural et Pénal, malgré les promesses récentes du Président de la République de ne pas toucher au statut de l'animal, ce cheval de Troie a été offert par les Députés à nos adversaires. J'ose espérer que chacun a pris la mesure de cette décision et de ses éventuelles conséquences pour l'agriculture, l'élevage et bien d'autres activités, telles : les ménageries, la chasse à courre, la corrida, le gavage des oies et canards ou la chasse tout court. Il vient de leur être porté un grave coup dont nous ne manquerons pas de tenir ceux qui l'ont validé responsables. Cet amendement déposé le matin même par Jean Glavany (PS) est révélateur de méthodes inacceptables qui font la démonstration que lorsqu'on veut qu'un texte passe, tout est possible. Il faudra bien que nos propositions passent aussi facilement car tous les soucis contre lesquels nous avons à combattre trouvent leurs origines dans des textes imprudemment ou de manière partisane adoptés.

Il s'agit là d'une nouvelle brèche ouverte dans le seul souci de courtiser de manière éhontée quelques zoolâtres.

Sans doute le message de Madame le Ministre qui affirmait lors de son installation ne pas vouloir d'une écologie punitive n'a-t-il pas eu le temps d'arriver jusqu'à l'hémicycle. L'avenir nous dira très vite si je tombe ici dans un catastrophisme démesuré et injustifié. Si tel était le cas, je ferai alors amende honorable sinon j'aurai, nous aurons de la mémoire.

Nous le demandons aujourd'hui très officiellement à nos parlementaires avec force et vigueur, ce texte ne doit faire l'objet d'aucune compromission. Il doit être purement et simplement retiré.

Enfin et pour clore mon propos, je voudrais vous parler de tortues. Qui sont-elles ou qui sont-ils ?

Celles ou ceux qui dans les hautes sphères, sourds aux attentes de leurs électeurs et des citoyens, ont en charge la validation et l'application des textes. Elles s'en emparent, les rédigent, les triturent, les malaxent,

les rendent indigestes, inapplicables.

Bien sûr, de temps à autre, quand le vent est mauvais, les tortues rentrent tête et pattes dans la carapace en attendant des jours meilleurs pour réapparaître et reprendre leur funeste besogne.

Ils ou elles se reconnaîtront. Elles sont particulièrement nombreuses et survivent à toutes les tempêtes. Aucune d'elles n'a son permis de chasser mais adhère à d'autres organismes et confondent intérêt général et idéologie partisane.

Je lance ici un appel à nos représentants au sein de ces hautes sphères. Pour qu'un texte ne permette pas de nous empêcher de chasser, pour qu'un texte ne soit pas à l'origine d'une condamnation, pour qu'un texte ne soit pas impossible à appliquer, il suffit de ne pas le voter.

Et bien malgré les tortues, malgré tous les coups qui nous sont portés, malgré les attaques, les trahisons, les promesses non tenues, je reste optimiste et déterminé, car avec votre aide et forts de notre passion, ils ne nous abattront pas.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

INTERVENTION DU DOCTEUR Jean-Pierre ALZIEU, Directeur du Laboratoire Vétérinaire Départemental

Le Docteur Vétérinaire Jean-Pierre ALZIEU présente la totalité des prélèvements et analyses réalisés dans le cadre du suivi de la faune sauvage effectué par la Fédération (pestivirose, tuberculose et trichinellose). Il fait également le point sur les actions qui sont et seront menées demain sur la pestivirose, avec l'ensemble des partenaires. Les analyses conduites sur le cheptel d'ovins transhumants, lors de la dernière campagne, ont démontré que la souche virale est identique à celle qui affecte les populations d'isards. La vaccination des ovins transhumants d'une zone test située à Orly est envisagée

INTERVENTION DU SERVICE TECHNIQUE

Laurent CHAYRON présente un historique quantitatif et qualitatif de l'indemnisation des dégâts de grands gibiers depuis 2000.

Au-delà de la fluctuation du montant de la facture, il attire l'attention sur la hausse des dégâts constatés sur prairies et l'augmentation du prix des denrées agricoles. Les dégâts sont causés à 90% par le sanglier et se concentrent essentiellement sur les coteaux et le piémont pyrénéen.

Il met en parallèle ces données avec l'évolution du tableau de chasse sur les 6 dernières années. Depuis 2 ans, une tendance à la hausse est observée.

INTERVENTIONS DES PERSONNALITES

Monsieur Augustin BONREPAUX, Président du Conseil Général, se félicite de l'effort réalisé dans le domaine sanitaire. Il souhaite une plus grande coopération de l'ONCFS pour attester du bon état de certaines populations pour lesquelles il n'y a aucune raison de restreindre plus la chasse. Pour ce qui concerne les grands prédateurs, il appelle de ses vœux une mobilisation des ruraux pour faire valoir la préservation des activités humaines. « A force de bien protéger la nature, on va finir par faire mourir le pays économiquement ».

Monsieur Jean-Luc FERNANDEZ, Président, réaffirme sa position : il n'acceptera jamais de contrainte sur la pratique de la chasse du fait de la présence de l'ours. Les attaques se succèdent alors que les arguments sont « périmés » et qu'on est passé en Ariège de 0 à 21 ours.

Monsieur Raymond CASTELLOT, Vice-Président de la Fédération de l'Ariège de Pêche et de Protection du milieu aquatique, évoque le regroupement des chasseurs et de pêcheurs au sein d'une même instance. Il note que bon nombre de chasseurs sont aussi pêcheurs.

Monsieur Jules HERIN, Président du Syndicat départemental de la propriété privée rurale, rappelle que sans propriétaires, il n'y aurait pas de territoires disponibles, donc pas de gibier et pas de chasse accessible. Il se félicite de la convergence de bon nombre d'intérêts des chasseurs et des propriétaires.

Monsieur François TOULIS, Président de la Chambre d'Agriculture de l'Ariège, souhaite que le prélèvement de sangliers soit suffisant pour éviter les dégâts. Pour ce qui concerne la pestivirose, il estime qu'il faut faire évoluer le projet de vaccination des

FÉDÉRATION

ovins transhumants dans la pédagogie. Il faut aussi s'employer à financer une opération test sur le secteur d'Orlu (35 000 €) et à terme sur la totalité du département, puis du massif. Si les agriculteurs souffrent de la présence des 21 ours localisés dans le Couserans, ils s'inquiètent également de celle du vautour et du loup. Le projet de texte sur le statut de l'animal fait peser un lourde menace sur l'élevage. Il conclut sur la nécessité de réactiver Ariège Ruralité.

Monsieur Alain FAURE, Député, exprime les

difficultés du parlementaire accablé de sollicitations, aussi nombreuses que variées. Il dit son inquiétude devant le volume des textes à traiter et in fine à rejeter ou approuver. Il entend les inquiétudes des ruraux, chasseurs ou non, mais avoue ne pas disposer des outils pour y remédier, devant la complexité des textes et des sujets abordés.

Monsieur Philippe SAUVANNET, Sous-Préfet de Saint Girons, se félicite de la bonne entente entre les services de Madame le

Préfet et la Fédération qui se caractérise en particulier dans la rédaction des mémoires en défense liés aux divers contentieux. La recherche du juste équilibre au niveau des lois et des règlements doit s'effectuer en gardant à l'esprit que c'est l'homme qui doit prévaloir.

Le rapport moral et les comptes annuels sont mis à disposition de tous les membres de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège à son siège social.

REMISE DES RECOMPENSES

Messieurs **Jean-Pierre CASSAN** (ACCA de SAINTE CROIX VOLVESTRE et Sanglier ariégeois), **Pierre PIQUEMAL** (ACCA de MASSAT), **Pierre PONT** (Président ACCA de MONJOIE EN COUSERANS), **Jean-Pierre GALIN** (Président ACCA d'AULUS LES BAINS), **Marcel BEYNE** (ACCA de GOURBIT) et **Paul ESTRADE** (ACCA de MAZERES) ont reçu une médaille de bronze de la Fédération.

Messieurs **Michel O'CONNEL** (Président ACCA de SOUEIX) et **Robert CASSE** (ACCA de CLERMONT) ont reçu une médaille d'argent de la Fédération.



M. Jean Pierre Cassan et M. François Joulis



M. Pierre PIQUEMAL



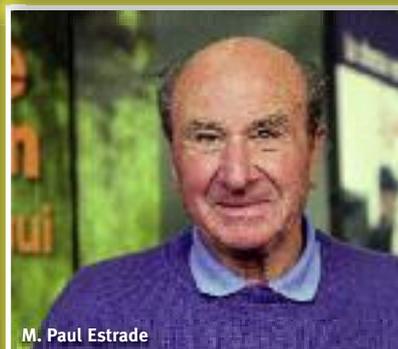
M. Gilbert Gilles et M. Pierre Pont



M. Jean-Pierre Galin et M. Jean-Luc Fernandez



M. Marcel Beyne



M. Paul Estrade



M. Michel O'Connell



Mme Marie-Christine Pince Dénat et M. Robert Casse

Historique du tableau de chasse sangliers

Les enquêtes menées auprès des ACCA et sociétés de chasse ainsi que l'analyse des carnets de battues permettent de connaître pour chaque saison le tableau de chasse sangliers.

Nous vous avons exposé dans notre précédente gazette diverses données sur la situation des dégâts de grands gibiers en Ariège. Les deux problématiques étant étroitement liées, il nous a paru opportun de vous présenter ici un historique du tableau de chasse sangliers.

Pour la saison 2013/2014, celui-ci est en augmentation par rapport à la saison pré-

cedente. Il s'est prélevé 629 sangliers de plus que la saison précédente, soit une augmentation de 13,16%. Sur trois ans, il a augmenté de 901 sangliers soit une augmentation de 20%. La tendance depuis les deux dernières années est donc à la hausse. Après une baisse au cours de trois saisons successives, la tendance s'est inversée et est confirmée par la hausse du montant des dégâts.

Cette année les cantons où il s'est prélevé le plus de sangliers sont Castillon (620), Lavelanet (537) et Foix (507). Il faut bien sûr avoir présent à l'esprit que tous les cantons

n'ont pas la même surface chassable et ne sont pas tous aussi favorables à l'espèce et donc pas forcément comparables entre eux. Néanmoins 9 cantons sont en augmentation significative par rapport à la saison précédente, 11 sont stables. Il n'y a aucun canton qui ait une réelle tendance à la baisse. Il sera intéressant d'observer l'année prochaine si cette évolution positive des tableaux se confirme et si nous allons retrouver les niveaux d'il y a 6 ans, les plus importants jamais recensés.

Historique du tableau de chasse sangliers en Ariège par canton de 2008 à 2013

Canton	2008/2009 total	2009/2010 total	2010/2011 total	2011/2012 total	2012/2013 total	2013/2014 total
Ax les Thermes	470	364	370	240	259	276
La Bastide de Sérou	148	62	85	83	94	132
Les Cabannes	578	453	449	329	344	319
Castillon en Couserans	525	574	423	439	477	620
Foix	594	495	517	473	483	507
Le Fossat	79	96	91	85	69	86
Lavelanet	599	469	426	326	369	537
Le Mas d'Azil	124	117	73	116	152	166
Massat	198	141	88	101	153	153
Mirepoix	681	477	346	408	512	479
Oust	318	229	275	200	218	207
Pamiers	121	106	51	56	72	77
Quérigut	137	129	130	80	100	109
Sainte-Croix Volvestre	103	96	102	93	64	102
Saint-Girons	291	219	232	277	246	309
Saint-Lizier	230	300	251	329	251	297
Saverdun	111	114	92	114	103	187
Tarascon sur Ariège	504	410	331	256	285	320
Varilhes	258	266	273	364	387	354
Vicdessos	334	256	214	139	142	172
Total Ariège	6403	5373	4819	4508	4780	5409

Trois saisons de “PMA bécasse” : quels enseignements en tirer ?

Le PMA (Prélèvement Maximum Autorisé) a été instauré au niveau national dès la saison 2011/2012. Il est de 30 oiseaux par an. Sa déclinaison dans le département de l'Ariège le complète par un prélèvement maximum de 2 oiseaux par jour. L'oiseau tiré est bagué et inscrit sur un carnet spécifique. Ce dernier utilisé ou non est obligatoirement retourné à la Fédération.

Les données issues des carnets « bécasse » nous permettent d'avoir une idée assez précise des prélèvements effectués dans notre département. Certes ces chiffres ne correspondent pas absolument à la réalité car ils ne tiennent pas compte du tableau des chasseurs extérieurs au département qui viennent chasser chez nous et inversement, mais ils sont à coup sûr représentatifs.

Après trois ans d'existence de ce dispositif, nous sommes désormais en mesure de tirer les premiers enseignements.

Après deux saisons que l'on qualifierait de moyennes, tant au niveau national que départemental, avec des prélèvements quasi identiques de 4,32 et 4,63 oiseaux prélevés par tout chasseur ayant prélevé au moins un oiseau, la dernière saison nous a réservé une belle surprise.

Nous ne disposons pas encore de tous les carnets et les chiffres de la saison dernière ne sont donc pas définitifs mais ils corroborent les niveaux d'abondances enregistrés par le réseau national. Si l'on extrapole sur la base du nombre de carnets utilisés en 2012/2013, il se serait prélevé un peu plus de 5000 bécasses en Ariège, la saison dernière !

De mémoire de bécassier ariégeois, “on n'avait jamais vu ça !” C'est en effet le sentiment des adeptes de l'oiseau pour la saison écoulée. Certes des poses fameuses, surtout sur le piémont, sont rencontrées



Photo : FDC 09 - Laurent CHAYRON

chaque hiver, mais c'est le fait d'un jour, car la nuit suivante, ces bécasses disparaissent et poursuivent leur migration. Mais là, la densité fut élevée durant toute la saison.

Pour comprendre les raisons de cette abondance il faut d'abord considérer la météorologie du printemps 2013 dans les régions du nord de l'Europe telle la Russie et la Scandinavie où se reproduisent la majorité des bécasses hivernant chez nous. Elle fut idéale car chaleur et humidité étaient au rendez vous. Pour la Russie, l'ambiance fut même tropicale puisqu'en juin, il faisait plus chaud à Moscou qu'à Madrid !

Les bagueurs russes qui œuvrent tradition-

nnellement en septembre, juste avant le début de la migration post nuptiale, avaient enregistré une proportion très importante de jeunes dans leurs captures, observation qui se confirme avec l'analyse du tableau de chasse.

Le coup de froid du mois d'octobre 2013 a ensuite précipité les oiseaux en France où au bénéfice de la douceur et de l'humidité ambiante, ils sont restés tout l'hiver.

Nous savons bien que la nature est « cyclique » en particulier pour les espèces migratrices. Que sera la prochaine saison ? Comme l'oiseau... Mystère.

Année	Nombre de carnets distribués	Nombre de carnets rendus utilisés	Nombre de bécasses prélevées	Moyenne de bécasses par carnet
2011/2012	3925	609	2631	4,32
2012/2013	2662	659	3051	4,63
2013/2014	2630	A ce jour 452	A ce jour 3476	7,69

Bilan des tableaux de chasse galliformes de montagne pour la saison de chasse 2013 - 2014

Comme tous les ans, à pareille époque, nous vous présentons le bilan du dernier tableau de chasse pour les galliformes de montagne. En tenant compte d'une période tronquée pour le lagopède et le coq suite à la décision du Tribunal Administratif de Toulouse, il est conforme à nos attentes, preuve si nécessaire du bon état des populations et de la justesse de notre gestion.

En 2013, 278 perdrix grises de montagne ont été prélevées: 151 en piémont et 127 en Haute Chaîne. Les prélèvements sont en hausse dans le piémont où l'indice de la reproduction était élevé.

En 2013, 11 lagopèdes alpins ont été prélevés dans les Pyrénées ariégeoises. Selon les objectifs fixés dans le Plan de Gestion Cynégétique des populations de galliformes de montagne, aucun prélèvement n'a été effectué sur les massifs de piémont : massif de Tabe et du Trois Seigneurs.

En 2013, 7 coqs de grand tétaras ont été prélevés dans les Pyrénées ariégeoises.

Malgré de très bons indices de reproduction pour le grand tétaras et le lagopède alpin, la décision du Tribunal Administratif de Toulouse de suspendre la chasse du grand tétaras et du lagopède alpin dans le département de l'Ariège en cours de saison a réduit la période de chasse de ces deux espèces de moitié. Le lagopède alpin et le grand tétaras ont donc été chassés pendant 5 jours uniquement, ce qui explique, pour ces deux espèces, la faiblesse des prélèvements la saison dernière.

Alors que paraît ce numéro de la Gazette du Couloumié, les comptages des coqs de grand tétaras et de lagopèdes alpins au chant sont en cours. Comme pour les dénombrements au chien d'arrêt au mois d'août, n'hésitez pas à prendre contact avec le Service Technique de la Fédération pour participer à ces opérations.



Photo : FDC 09

Unités de Gestion Piémont	Tableau de Chasse Perdrix grise de montagne 2013	Tableau de Chasse Lagopède alpin 2013	Tableau de Chasse Grand tétaras 2013
2. Castillonais	6	0	0
3. Arize	0	0	0
4. Tabe	41	0	0
5. Trois Seigneurs	31	0	2
6. Pays d'Aillou	73	0	0
Total	151	0	2

Unités de Gestion Haute Chaîne	Tableau de Chasse Perdrix grise de montagne 2013	Tableau de Chasse Lagopède alpin 2013	Tableau de Chasse Grand tétaras 2013
7. Biros	0	0	0
8. Haut Salat	21	1	2
9. Vicdessos	0	0	0
10. Hte Ariège ouest	85	10	3
11. Ht Ariège est	21	0	0
12. Donezan	0	0	0
Total	127	11	5

INTERVIEW

Didier SICRE

Président de l'ACCA d'Orlu



FDC 09 : rentrons dans le vif du sujet, la chasse à l'isard à Orlu a une particularité, pouvez-vous nous l'expliquer ?

Didier SICRE : sur la commune d'Orlu existe une très grande réserve nationale de chasse et de faune sauvage qui couvre une superficie de 4400 hectares. Depuis maintenant une quinzaine d'années, une vingtaine de chasseurs d'Orlu et d'Orgeix pratique la chasse à l'isard à l'intérieur de ce territoire pendant deux mois. Pour cela un règlement intérieur draconien a été établi avec des pénalités et chaque participant s'y soumet. La participation des chasseurs est basée sur le volontariat, rien n'est imposé, ne viennent que les chasseurs qui acceptent le cahier des charges. Chaque année, il y a une formation avant le début de la saison de chasse. On ne chasse pas au centre de la réserve mais plutôt à la périphérie, sur les hauteurs. Le territoire est découpé en neuf secteurs de chasse et il n'y a pas plus de deux chasseurs plus un accompagnateur par secteur. La veille de chaque jour de chasse le directeur de la réserve a connaissance des chasseurs présents sur le terrain et à la fin de chaque journée ils doivent lui rendre compte du résultat de leur sortie. Par jour de chasse nous n'avons droit qu'au tir d'un seul animal. Nous ne disposons que de trois balles pour l'achever si nécessaire. Nous avons un plan de chasse qualitatif avec trois classes d'âges, adultes, éterlous, chevreaux. Même s'il y a un certain nombre de contraintes, le fait d'avoir très peu de chasseurs sur le terrain et deux mois pour réaliser un prélèvement permet de pratiquer la chasse à l'approche dans des conditions exceptionnelles. Pour moi, il est très important de faire la démonstration que l'on peut pratiquer la chasse à l'intérieur d'une réserve. Ces territoires ne doivent pas devenir des sanctuaires sans aucun prélèvement. Sur la réserve nous sommes passés de 1500 à 400 isards comptés. C'est donc bien la preuve qu'en présence de gros problèmes sanitaires les conséquences peuvent être

aggravées en cas de densités excessives. On l'a bien perçu avec la pestivirose.

FDC 09 : justement, quel est votre sentiment sur ces problèmes sanitaires ?

DS : Cela fait une quinzaine d'années que la maladie est présente. Grâce aux travaux scientifiques menés par Jean Pierre Alzieu du Laboratoire Vétérinaire Départemental de l'Ariège, on sait maintenant que la maladie qui affecte l'isard est la même que celle qui touche la brebis. On sait qu'elle circule d'une espèce à l'autre. Les ovins avant de monter en estive sont souvent déjà porteurs du virus. Un vaccin existe, on peut donc vacciner les brebis et ainsi arrêter la diffusion du virus en estive à partir des cheptels domestiques. Il n'y a pas d'autre solution réellement efficace pour enrayer cette maladie. C'est tout de suite qu'il faut vacciner. Il ne faut pas attendre qu'il n'y ait plus d'isard pour faire quelque chose. Chez nous à Orlu, l'isard n'intéresse pas que les chasseurs, les touristes viennent aussi sur la réserve pour les observer et alimentent l'économie locale. C'est donc un problème qui dépasse largement les préoccupations des chasseurs et sur lequel il est maintenant urgent d'agir.

FDC 09 : sur les autres espèces de grands gibiers comment cela se passe-t-il ?

DS : nous nous sommes regroupés avec l'ACCA d'Orgeix, nous avons monté un GIC (groupement d'intérêt cynégétique) pour chasser ensemble le sanglier et le chevreuil mais aussi maintenant le cerf qui arrive sur

notre territoire depuis les Pyrénées-Orientales. Cela fait maintenant quatre ans que nous le chassons sur le territoire de l'ACCA mais aussi dans la réserve à l'approche. Maintenant, redescendre de la montagne un cerf ce n'est pas de tout repos. J'ai l'impression qu'il y a une légère baisse des populations de chevreuils. Pour le sanglier, cette année nous avons eu la neige de bonne heure, au mois de novembre, ce qui fait que nous n'avons pas pu chasser sur les hauteurs d'autant que tous les sangliers ne descendent pas. Sinon notre tableau de chasse pour cette espèce varie selon les années entre 30 et 60 animaux. Il y a un petit souci qui va se faire ressentir dans quelques années c'est l'âge des chasseurs. Nous ne pourrions pas aller prendre les postes en haut, parce que même s'il y a quelques jeunes, je ne pense pas que la relève sera suffisante. Peut-être que d'autres communes, comme nous l'avons fait, devront s'associer. Cela permet de resserrer les liens entre les chasseurs qui se rencontrent ainsi d'octobre à janvier et font ainsi vivre aussi nos vallées. Du point de vue sanitaire nous sommes une des premières équipes à avoir participé au suivi de la trichinellose chez le sanglier et d'ailleurs le premier cas de trichine en Ariège a été identifié à Orlu. Le chasseur exerce un rôle de sentinelle sanitaire et ici nous le prouvons tous les jours depuis des années. Nous tâchons d'être de bons gestionnaires car nous sommes des hommes de terrain qui vivent la montagne au quotidien.

Dispositions législatives en cours et à venir : votre Président monte au front

Plutôt que de nous livrer à une nouvelle analyse juridique des dispositions législatives validées ou sur le point de l'être, nous avons fait le choix de vous proposer des extraits de correspondances adressées par le Président Fernandez à Madame Frédérique Massat, Député de l'Ariège et Monsieur Jean Glavany, Député des Hautes-Pyrénées. Les copies de ces courriers ont été adressées à nos parlementaires. Leur contenu intégral est disponible sur notre site internet : www.frc-midipyrenees.fr

Courrier à Monsieur Jean Glavany sur le statut de l'animal

Monsieur le Député,
 (...) vos explications ne peuvent ni me rassurer ni me satisfaire.
 Sur la forme, (...) présenter un tel amendement sans aucune concertation, dans le secret le plus absolu ne peut que nourrir des doutes légitimes sur les véritables objectifs recherchés. Une telle méthode est indigne de la représentation nationale. (...) Il faut aussi et surtout que chaque parlementaire ait le loisir d'interroger ceux qui l'ont élu sur la position qu'ils souhaitent lui voir adopter sur tel ou tel sujet. (...)
 Sur le fond, vous avez-vous-même convenu (...) que l'objectif initial de cette réforme du statut de l'animal était beaucoup plus ambitieux et que de nombreux textes, (...), étaient en gestation, voire prêts à être validés. Sur les dangers et risques que l'amendement adopté fait peser sur (...) la chasse et autres, vous me permettrez (...) de faire confiance à l'analyse réalisée par notre conseil Maître Charles Lagier, (...). Ses conclusions sont sans appel.
 Enfin et pour conclure, je trouve particulièrement choquant de voir des parlementaires issus de circonscriptions ô combien rurales (...), oublier dans l'hémicycle leurs origines et leurs électeurs (...).
 Je reste farouchement déterminé à voir ce texte rejeté. Je continue à demander aux parlementaires ariégeois, d'y faire obstacle par tous les moyens (...), comme je m'opposerai (...) à la mise en œuvre d'une politique « inhumaine » que les intégristes tenants d'une zoolâtrie imbécile vous encouragent à promouvoir. (...)

Courrier à Madame Frédérique Massat

Madame le Député,
 J'ai bien reçu votre courrier relatif aux deux derniers textes qui nous préoccupent.
 Sur le statut de l'animal, je connais la position de Monsieur le Député Jean Glavany (...).
 Au regard de l'analyse faite par notre conseil, Maître Charles Lagier, je vous confirme la nécessité absolue de voir cet amendement supprimé (...). Bien sûr un « vote contre » s'impose lors de la dernière lecture à l'Assemblée.
 Sur la loi d'avenir agricole, nous ne contestons pas sa nécessité pour conforter les activités et l'économie des zones rurales. Toutefois nous vous avons alertée à plusieurs reprises sur les risques qu'elle fait peser sur (...) les ACCA. Que vous votiez la loi n'est pas problématique à la condition qu'il soit apporté des réponses claires à nos attentes, notamment en ce qui concerne la capacité qu'aurait un groupement d'intérêt économique environnemental et forestier à user du regroupement des surfaces détenues par plusieurs propriétaires pour former opposition au droit de chasse détenu jusqu'alors par les ACCA.
 Aucune réponse claire ne nous a été apportée, elle est impérative.
 De manière plus générale, Madame le Député, je voulais attirer votre attention sur le fait que (...) trois textes sont venus (...) compliquer, contraindre la pratique de la chasse, faisant la part belle aux théories nauséabondes des tenants d'une écologie sectaire qui semblent avoir beaucoup trop d'écoute auprès de la représentation nationale et de l'exécutif (...).
 Il s'agit des textes sur la consultation du public, de ceux de la loi d'avenir agricole et du statut de l'animal. Je vous ai à chaque fois alertée, (...). Je dois avouer que je reste inquiet devant le peu de résultats concrets que ces alertes ont permis d'obtenir jusqu'à présent.
 Je forme le vœu que nous trouvions ensemble les moyens d'éviter de nouvelles déconvenues (...). Les chasseurs ariégeois ne doivent plus avoir à déplorer que vos prises de position dans l'hémicycle ne se traduisent par de nouvelles contraintes (...). Vos actes au palais Bourbon ne peuvent plus être en contradiction avec vos discours lors de vos rencontres avec les chasseurs du département.
 Je vous renouvelle mon entière disponibilité. (...)

brèves

JEAN-LUC-FERNANDEZ REÇU PAR L'ACCA DE MÉRIGON

Le 5 avril dernier, le Président Fernandez répondait à l'invitation de l'ACCA de Méridon et participait à son repas de fin de saison. Moment de convivialité placé sous le signe de l'excellente entente qui règne avec les ACCA voisines, elles aussi présentes. Il s'agit là d'un bon exemple, à suivre sans modération.

CHANTIER ÉCOLE avec une classe de terminale du Lycée agricole de Pamiers au marais de Rolle à La Bastide de Bousignac

Les chantiers école du lycée agricole de Pamiers sont animés par le service technique de la Fédération. Ils sont en particulier orientés sur la réhabilitation des zones humides. Nous intervenons ainsi sur le domaine des oiseaux à Mazères, le marais de Rolle à La Bastide de Bousignac ou les mares de Trémoulet. Le chantier s'est déroulé du 7 au 11 avril derniers à La Bastide de Bousignac. Il a été consacré au débroussaillage de la future clôture destinée à accueillir un troupeau de bovins. Le pâturage est en effet la gestion la plus adaptée au marais de Rolle. Il permet de conserver les prairies humides et de lutter contre la déprise agricole qui se traduit ici par une colonisation rapide des végétaux ligneux (prunellier et aubépine). D'autres travaux sont prévus sur le site. Ils viseront à réhabiliter des mares anciennes afin de maintenir l'eau de pluie sur le site.



L'équipe de lycéens qui a œuvré au chantier

REPRISE REMARQUABLE D'UNE BÉCASSE BAGUÉE À LIMBRASSAC EN ARIÈGE

Il n'est pas rare qu'une bécasse baguée en Ariège soit reprise en dehors du département. Nous le savons, la majeure partie des oiseaux qui passe l'hiver chez nous provient du nord de l'Europe, mais quand le lieu de reprise concerne un nouveau pays cela mérite d'être souligné. L'histoire commence le 23 décembre 2010 sur une prairie de la commune de Troye d'Ariège où une bécasse est capturée et baguée. C'est une adulte, elle pèse 345 gr. Elle sera tuée à la chasse, 2 ans et 10 mois plus tard, au fin fond de la Slovénie sur la commune de Vojsčica, à quelques 983 km du lieu de baguage. C'est la première information qui concerne une bécasse baguée en France, reprise dans ce pays !

Statut de l'animal !

Ne leur pardonnez pas... ils sont devenus fous !

Il y a quelques jours, un célèbre quotidien local relatait dans ses colonnes la naissance de "bébés bernaches". Pour les ignorants, il s'agit d'une espèce d'oie non indigène classée nuisible.

Quelques semaines plus tôt, il nous faisait part de son inquiétude. En effet : un "bébé ours avait perdu sa maman". Je suis pourtant sûr que le bébé ne peut être que le petit de l'homme et de la femme, les autres sont des oisons, des oursons, des chiots...

A Toulouse, place du Capitole, la ville rose, haut lieu de la gastronomie traditionnelle, non loin des quartiers des abattoirs et des arènes qui rappellent l'ancrage "terre à terre" de la région Midi-Pyrénées et de sa capitale, des illuminés peinturlurés en rouge vif, à poil et recouverts de cellophane, se sont récemment comparés à des entrecôtes (en moins beau et moins bon). Ils ont expliqué qu'il ne fallait plus tuer d'animaux pour manger leur viande. Ils n'ont sans doute jamais eu faim, moi non plus et c'est tant mieux, qu'ils aillent donc raconter leurs insanités à ceux qui partout à la surface de la terre crèvent (comme des animaux) de faim.

Très régulièrement, des jeunes femmes, au corps bien fait, la tête... c'est moins sûr, se dénuident en expliquant qu'elles préfèrent apparaître nues que couvertes de fourrures. Elles sont charmantes mais ont oublié, toutes à leur engagement pour la cause animale, juchées sur leurs escarpins et sac en mains, que ces derniers accessoires essentiels à leur paraître et sans lesquels elles ne pourraient survivre sont faits de cuir, qui n'est jamais qu'une peau de bête débarassée de ses poils.

Plus révoltant, il y a quelques mois, dans une coupable indifférence générale, une poignée de ces zoolâtres est allée déposer une gerbe au pied d'un monument aux morts, au nom des millions de victimes animales causées par l'homme. Cet acte ignoble a été délibérément réalisé le jour où chacun rendait hommage à ses morts, parmi lesquels ceux qui sont tombés pour défendre la liberté, l'égalité, la fraternité, le territoire national et notre République. Ils auraient dû être poursuivis pour profanation. Rien ; un silence gêné voire complice, est la seule réponse à tous ces errements. Aujourd'hui hélas, nombre de médias, d'élus, de gouvernants semblent vouloir embrasser les thèses nauséabondes de ceux qui veulent voir demain l'animal élevé au rang de l'homme.

Ainsi les lobbies au service de ces éco-terroristes ont convaincu les élus de la nation à s'engager dans cette voie inhumaine. Puisse la colère des hommes de terrain les ramener dans le droit chemin. Usez de tous les moyens citoyens à votre disposition pour les faire revenir à la raison et s'ils l'ont perdue... ne leur pardonnez pas.

Non l'animal n'est pas, ne peut et ne doit pas être l'égal de l'homme.

Pour ce qui me concerne, j'aime la nature, j'aime les animaux mais entre la vie d'un homme et celle d'un animal, il y a longtemps que j'ai choisi.

Jean GUICHOU

rétrospective

Les 1^{er} et 2 février 2014, l'ACCA du Carla Bayle a accueilli un **CONCOURS DE MEUTES SUR LIÈVRE** (qualificatif pour le championnat régional), organisé par l'AFACCC 09/31. 31 meutes étaient en compétition avec une très belle densité de lièvres. Les résultats ont été les suivants ; vainqueur : MM. Campourcy père et fils ; second : M. Passament, un habitué des podiums.

Les 14, 15 et 16 février 2014 à Montardit, lors du **CONCOURS DE MEUTES SUR SANGLIER** organisé par l'AFACCC 09/31 (non qualificatif cette année), Alain Coumes et toute l'équipe du sanglier ariégeois ont fait partager la beauté de leur Volvestre mais surtout les nombreux sangliers qui le peuplent. 20 meutes sont entrées en scène pour le plus grand plaisir de chacun. Pour plus d'information sur l'AFACCC, vous pouvez prendre contact avec Didier Rouaix au 06 19 18 00 21 ou didierrouaix@sfr.fr

L'ACCA de Lérans et l'amicale des chasseurs de sanglier Belloc Lérans ont invité l'équipage des Tépès, pour une **CHASSE À COURRE SUR LIÈVRE le 15 février sur leur territoire.**

Après le rapport et les consignes de Francis Mongeot, Maître d'équipage et Régis Portet, bouton de l'équipage et local de l'étape, les trompes ont fait frissonner les organisateurs et le nombreux public.

Les chiens ont pris connaissance des voies de la nuit. Un joli rapprocher s'est terminé par un lan-

cer et un suivi d'environ une heure. Un défaut a eu lieu au grillage du château de Lérans. "Un lièvre rusé qui est rentré, peut-être dans sa propriété privée"!!!!

Les chiens ont été arrêtés et un autre animal a été recherché. Un nouveau lancer suivi d'une belle menée a régalé chiens, chasseurs et spectateurs. Pas de prise ce jour-là, mais les suiveurs étaient enchantés du spectacle, de l'obéissance des chiens et de la maîtrise de l'équipage pour conduire les 17 chiens.

LE BREVET NATIONAL SUR LIÈVRE, organisé par le GIC de l'Arize et le Club du Bleu de Gascogne s'est tenu les 28 février, 1^{er} et 2 mars 2014 à Sabarat. Malgré une météo peu favorable, 11 meutes ont évolué devant un public nombreux. La meilleure prestation a été réalisée par Monsieur Allegrini du Tarn et Garonne avec sa meute de griffons bleus de Gascogne.

Les 8 et 9 mars 2014, La Bastide de Sérou a accueilli, à l'initiative du club de l'Ariégeois Gaston Phœbus et de l'ACCA locale, le **CHALLENGE JEAN CAUJOLLE**. Plus de vingt meutes d'Ariégeois venues du grand sud ont quêté le lièvre sur les secteurs du Pouech, d'Unjat et d'Allières. Eric Cousinié, juge national Société centrale canine (SCC), a dispensé un cours sur le standard de la race. Le dimanche après-midi cette manifestation s'est terminée par un grand moment convivial en présence du fils et du petit-fils de Jean. Les

agenda

... FÊTE DE LA MONTAGNE

À LUZENAC LE 31 MAI 2014
CONTACT MR JEAN-LOUIS BERGE
TEL : 06 43 77 90 98

... CONCOURS AMATEUR

DE CHIEN D'ARRÊT
SUR CAILLES SAUVAGES
À MAZÈRES, GAUDIES,
MOLANDIER ET BELPECH
LE 19 JUILLET 2014.
CONTACT MR JEAN-LUC BAYROU
TEL : 06 63 66 82 60

convives ont pu apprécier l'aubade donnée par les sonneurs de trompe du Séronais qui ont aussi entonné des chants de nos montagnes dont bien sûr le célèbre "Se Canta".

UNE CHASSE À COURRE SUR SANGLIER s'est déroulée le 22 mars à Sainte Croix Volvestre. Après avoir fait le pied, un sanglier a été repéré. L'équipage Comminges Barousse a lâché une quinzaine de rapprocheurs. Une fois le sanglier lancé, le reste de la meute a été découplée. Au bout de 3 heures, le sanglier a été pris. Après la curée, un moment de convivialité et d'échanges est venu clôturer cette journée.

Lérans : Les chiens sur la quête du lièvre



Ste-Croix Volvestre : la curée



Lérans : Des spectatrices enthousiastes



Monsieur Alain Sutra, Maire de Tarascon, s'essaye au stand de tir

Du 8 au 11 mai 2014, **LA FOIRE DE TARASCON** a encore attirée de nombreux visiteurs. La Fédération était au rendez-vous avec son stand de simulation de tir. Nombreux ont été ceux qui ont voulu faire la démonstration de leur adresse (jeunes ou moins jeunes). Tous n'y sont pas parvenus, ils se reconnaîtront.